

Procès-verbal

8^e assemblée ordinaire 2021 du conseil de quartier des Châtel

Mercredi 1^{er} décembre 2021 à 19 h 15

**Centre communautaire de l'édifice Denis-Giguère (305, Rue Racine)
Salle RC15**

Sont présents

M. Louis Lefebvre, président

M^{me} Katia Gaudreault, vice-présidente

M^{me} Isabelle Chabot, secrétaire

M. Jean-Claude Falardeau, trésorier

M^{me} Marie-Lou Carbonneau, administratrice

M^{me} Laurie Plamondon, administratrice

M^{me} Jennifer Vachon, administratrice

M^{me} Marie-Josée Asselin, membre du conseil municipal sans droit de vote

Sont également présents

M^{me} Bianca Dussault, conseillère municipale de Val-Bélair, présidente du Conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles

M. Jean-Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques

M^{me} Joan Giroux, secrétaire de soutien par Zoom

IL Y A QUORUM

Outre les personnes mentionnées, environ 5 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour adopté

- | | | |
|-----|---|---------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée | 19 h 15 |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 20 |
| 3. | Adoption du procès-verbal de la rencontre du 30 novembre 2021 | 19 h 22 |
| 4. | Présentation de la nouvelle présidente d'arrondissement Bianca Dussault | 19 h 25 |
| 5. | Dossiers du conseil de quartier | 19 h 35 |
| | 1) Changement de limite de vitesse, secteur Des Châtel | |
| | 2) Participation à la fête des Neiges – Parc de Montchâtel | |
| | 3) Trottoir de l'avenue Évelyne-Bossé | |
| 6. | Période d'information de la conseillère municipale | 20 h 20 |
| 7. | Questions et commentaires du public | 20 h 35 |
| 8. | Fonctionnement du conseil | 20 h 50 |
| | a. Trésorerie et déboursés | |
| | b. Résolution pour le secrétariat de soutien | |
| | c. Correspondance | |
| 9. | Adoption du procès-verbal de la rencontre du 3 novembre 2021 | 21 h 00 |
| 10. | Divers | 21 h 05 |
| | - Rappel : pas de rencontre en janvier 2021 | |
| 11. | Levée de l'assemblée | 21 h 10 |

1. Ouverture de l'assemblée

M. Louis Lefebvre, président, remercie les administrateurs pour le projet de sécurité routière tenu en juin, juillet et août dernier. Des affichettes ont été installées et c'est tout à leur honneur. On était vraiment en avant de la période pour cette initiative.

C'est agréable de tous se voir en présentiel. Il ouvre la réunion qui a quorum à 19 h 15 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Un point est ajouté dans le Varia, soit projet de sécurité routière.

Sur une proposition d'Isabelle Chabot, appuyée par Louis Lefebvre, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 30 novembre 2021

Sur une proposition de M^{me} Katia Gaudreault, appuyée par M. Jean-Claude Falardeau, il est résolu à l'unanimité l'approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration tenue le 30 novembre 2021.

4. Présentation de la nouvelle présidente d'arrondissement Bianca Dussault

Bianca se présente. Ayant été élue aux dernières élections, elle a été nommée à la présidence du conseil d'arrondissement de la Haute-Saint-Charles. Elle assistera régulièrement aux séances du conseil de quartier des Châtels, particulièrement quand elle va voir inscrits à l'ordre du jour des gros dossiers.

Elle veut épauler les élus, être très accessible et que tous puissent la connaître en tant que Bianca, et désire être au fait de ce qui se passe dans l'arrondissement. Le président prend pour acquis qu'elle est très au courant de ce qui se passe dans Chauveau, sur la route Penney entre autres, et on désire pouvoir compter sur sa collaboration. Elle l'assure de sa collaboration. Même si certains élus sont issus de trois formations politiques différentes, ils sont là pour représenter les citoyens, prendre les meilleures décisions et orientations possibles pour les citoyens assure Marie-Josée. D'ailleurs, Bianca confirme que les portes des bureaux sont ouvertes à l'hôtel de ville afin d'établir une meilleure communication. Sa façon de travailler sera de mettre les citoyens au centre de ses préoccupations. Le président rappelle que le nouveau maire avait tracé la ligne tout de suite en partant qu'il allait travailler pour les citoyens.

5. Dossiers du conseil de quartier

1) Changement de limite de vitesse secteur Des Châtel

Le président a reçu une plainte très étoffée d'un citoyen concernant la vitesse dans le secteur du boulevard des Cimes parce que la limite y a été augmentée. La Ville a investi beaucoup d'argent pour expliquer le changement des limites de vitesse. À certains endroits, la limite est passée de 30 à 40 km/heure, ce qui devient un irritant majeur. Le président va faire suivre la plainte à Marie-Josée pour suivi auprès du citoyen. Celle-ci répond que ce sont des enjeux pour Loretteville, pour des Châtel et que ça transcende le conseil de quartier. Changer une limite de vitesse de 30 à 40 km/heure est préoccupant parce qu'on ne comprend pas la logique. Il faut enclencher le processus pour rabaisser la limite de vitesse dit Marie-Josée.

Bianca mentionne que lorsque ça avait été annoncé, on devait commencer à l'automne avec de la sensibilisation. On pouvait peut-être changer certaines affaires parce que ça manquait de logique, des fois c'était accordé, des fois non. Pour changer les limites présentement, c'est le parti au pouvoir qui peut le faire. L'équipe de M. Marc des Rivières pourrait aussi être mise à contribution.

Dans le secteur de l'école de l'Eau Vive, le respect de la limite de vitesse est problématique. Marie-Josée est d'avis que quand ça s'appelle un boulevard, ça peut donner l'impression qu'on peut rouler plus vite. Les rues plus larges peuvent donner une illusion de vitesse. Lors de l'ouverture de nouvelles rues, il faudra y réfléchir.

Le président a assisté à une présentation basée sur un modèle européen adapté de Finlande ou de Suède. Ils avaient dit que près d'une école et d'une garderie, la situation serait étudiée. On leur a soumis des endroits stratégiques et ils n'en ont pas tenus compte. L'exercice est donc fermé, car ils ne changeront pas les pancartes. En raison de plaintes, peut-être qu'une certaine ouverture au changement est possible. Une résolution avait déjà été adoptée avec les noms de rues ciblés et M. Mathon va la transmettre à Marie-Josée pour suivi et ajouts si nécessaire. Aussi, les arrêts obligatoires, les interdictions de stationner ainsi que d'autres enjeux de signalisation sont moins bien respectés. Tout ça fera partie de la réflexion de Marie-Josée.

On mentionne que le photoradar n'a pas été installé du bon côté de la rue sur St-Claude. Ce sont ceux qui descendent qui devraient être sensibilisés. Plusieurs enfants ont peur de traverser la rue, plusieurs résidents ont l'impression de ne pas être écoutés. Aussi, plusieurs autobus du RTC dépassent souvent. Plusieurs ont fait des plaintes, mais ils ne sont pas écoutés et rien ne bouge.

Marie-Josée rappelle que la majorité du temps, ce sont les parents qui viennent reconduire leurs enfants à l'école qui sont fautifs. Elle est d'avis que les policiers devraient faire du renforcement positif.

2) Participation à la fête des Neiges – Parc de Montchâtel

Le président confirme qu'il y aura une fête des Neiges le 29 janvier 2022 et demande qui serait intéressé de venir. Beaucoup de jeunes participent habituellement et on distribue du chocolat chaud. Une tente est installée et pendant une certaine période de temps, les gens sont sensibilisés à la nature et les sentiers. C'est vraiment une activité familiale qui attire beaucoup de monde. Un quizz sur les connaissances du secteur avait été élaboré par Suzanne Watters et des commandites peuvent être reçues. Katia, Jean-Claude, Isabelle, Mari-Lou et Laurie manifestent leur intérêt. Des discussions pourraient avoir lieu par le biais de Messenger à cet effet. Le président va communiquer avec Jean-Guy Lévesque et un zoom pourrait avoir lieu après

les fêtes.

3) Trottoir de l'avenue Évelyne-Bossé

On souhaite la bienvenue à Marie-Josée en présentiel pour une première rencontre et on la félicite pour son élection ainsi qu'à Bianca. Une campagne n'est jamais facile parce qu'il y a beaucoup de candidats.

Jean-Claude mentionne que lorsqu'il est arrivé au mois de mai, fin juin, et qu'il a aperçu des camions, il a appelé le 311. Après trois appels, ils sont venus installer un radar. Ça roulait à 81 km/heure. Comme il n'y avait pas de pancarte de limite de vitesse, les policiers ne pouvaient rien faire. Un trottoir sera fait du côté sud de la rue Pincourt. Entre midi et une heure, beaucoup de jeunes de la polyvalente circulent.

6. Période d'information de la conseillère municipale

Marie-Josée connaît des citoyens dans la salle et signale que beaucoup de dossiers transversaux s'ajoutent à ses dossiers. Sa responsabilité première est d'être la conseillère du district Loretteville et Montchâtel. La protection des boisés, des sources d'eau et les dossiers environnementaux sont des sujets qui préoccupent le conseil de quartier. Elle s'était engagée à revitaliser la rue Racine. Elle va aussi travailler de concert avec le chef de Wendake, M. Vincent. On pourra compter sur sa présence à toutes les rencontres du conseil de quartier, sauf exception. Elle s'engage à revenir rapidement sur les dossiers et à demeurer disponible et à l'écoute. Le président lui souhaite à nouveau la bienvenue et souligne que sa présence amène un vent de fraîcheur. On veut travailler avec elle et on est là pour représenter les citoyens. L'équipe est fantastique, il y a une représentativité plus jeune qui va amener une nouvelle dynamique. Merci de votre accueil dit Marie-Josée.

7. Questions et commentaires du public

- M. Réjean Tanguay, domicilié au 9610, avenue Becquet, sur l'augmentation de la limite de vitesse.

Deux dos d'âne ralentissent la circulation. Anciennement, la limite était de 15 km/hre et la Ville l'a augmentée à 40. Où il demeure, il n'y a pas de couloir d'autobus, mais le RTC y transite avec des passagers et sans passager. Il a fait des plaintes et un dossier est ouvert depuis plus de cinq ans sans réponse. On lui avait répondu, au début, que lorsqu'il y a des passagers, les autobus ne doivent pas faire de transit où il n'y a pas de couloir d'autobus. Il demande que la Ville installe des pancartes pour interdire les autobus au coin de l'avenue Becquet. Marie-Josée demande à M. Tanguay s'il a des documents à lui transmettre à cet effet. Celui-ci va lui transmettre sa dernière requête et Marie-Josée va faire le suivi auprès de sa collègue au RTC.

- M. Pierre Turgeon, comité du boisé Des Châtels, sur la résolution adoptée en septembre concernant notre démarche et il n'a pas eu de nouvelles.

Le président répond que les résolutions adoptées au conseil de quartier cheminent au conseil d'arrondissement qui doit les faire suivre. Le site est en train d'être refait et les nouveaux élus sont en transition pour les accès. Quelquefois, un fonctionnaire va répondre ou un accusé réception va être envoyé pour confirmer que la résolution a bien été reçue. Bianca mentionne que dès qu'elle va avoir les accès, elle va revenir avec une réponse. Marie-Josée signale que c'est un enjeu d'arrondissement. C'est géré par les grands projets et on ne pourra pas statuer sur le projet ici. Il peut y avoir un appui du conseil de quartier. Ça devra monter nécessairement plus haut dans la chaîne de prise de décision.

Le président confirme qu'il est très au courant de ce dossier. La phase un est commencée et on ne pourra pas l'arrêter, il faut donc bloquer la phase deux. M. Turgeon est d'avis qu'un bassin de rétention est vraiment nécessaire. Actuellement, l'écoulement se fait par des canaux à côté du bassin. Marie-Josée a demandé qu'on fasse un topo afin d'agir rapidement avant que tout ça se continue. Elle doit présenter un plan de protection de milieux hydriques au ministère en juin 2022 et se dit très sensible à cette situation.

La canopée est passée de 49 à 42 % dans le quartier dit un citoyen. Une administratrice va essayer de retrouver son croquis et le partager.

8. Fonctionnement du conseil

a) Trésorerie et déboursés

Sur une proposition de M^{me} Mari-Lou Carbonneau, appuyée par M^{me} Katia Gaudreault, il est résolu à l'unanimité d'autoriser un déboursé de 13,60 \$ pour prendre possession des affichettes.

Sur une proposition de M^{me} Katia Gaudreault, appuyée par M^{me} Laurie Plamondon, il est résolu à l'unanimité d'autoriser un déboursé de 146,60 \$ pour un atelier de travail.

b) Résolution pour le secrétariat de soutien

Sur une proposition de M^{me} Isabelle Chabot, appuyée par M^{me} Jennifer Vachon, il est résolu à l'unanimité de payer 95 \$ à M^{me} Joan Giroux pour la rédaction du procès-verbal du 1^{er} décembre 2021.

c) Correspondance

- M. Asselin a transmis deux courriels pour la limite de vitesse sur la rue du Golf. M. Mathon va les faire suivre à Marie-Josée pour suivi.
- Le président du conseil de quartier St-Sacrement est maintenant abonné à notre conseil de quartier.
- Un avis public de demande de demande de dérogation mineure présenté par M^{me} Nathalie Cournoyer. M. Mathon mentionne qu'il y a plusieurs niveaux de consultation seulement gérés par l'Arrondissement.
- Un avis de renouvellement pour les assurances. Un collègue s'en occupe et c'est la Ville qui paie signale M. Mathon.

Marie-Josée mentionne que la Ville a installé une clôture au bout de la route Penney dans l'emprise qui lui appartient afin de bloquer l'accès et que ça préoccupe les citoyens. Hydro-Québec a la clé si nécessaire. Le président souligne qu'éventuellement, une présentation sera faite pour une consultation citoyenne. M. Mathon rappelle que pour qu'un projet comme celui-ci puisse aller de l'avant, il doit être présenté aux élus qui doivent donner leur assentiment pour la consultation. Présentement, c'est un peu sur la glace, mais ça devrait débloquer au cours des prochaines semaines.

9. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 3 novembre 2021

Le président remercie Marie-Lou pour la rédaction.

À la page 21-11-06, Jean-Claude demande de changer - sécurité routière - par - conseil de quartier. Marie-Lou va corriger.

M. Mathon suggère de numéroter les résolutions adoptées en 2022. Il va regarder toutes les résolutions adoptées durant l'année 2021 afin de permettre un suivi.

Sur une proposition de M^{me} Katia Gaudreault, appuyée par M^{me} Isabelle Chabot, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du 3 novembre 2021.

10. Divers

- Rappel : pas de rencontre en janvier 2022.

M. Mathon fait la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenue le 30 novembre 2021. Il numéroterait la résolution.

Sur une proposition de M^{me} Marie-Lou Carbonneau, appuyée par M^{me} Jennifer Vachon, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la rencontre du 30 novembre 2021.

Varia

- **Sécurité routière**

Pour faire un suivi de la demande qu'on a faite à savoir si on allait de l'avant avec les affichettes *Ralentissez* et les silhouettes 4 pieds de haut en coroplast, Jennifer confirme le coût de 138 \$. Pour trois, ça revient à 414 \$ avec le kit de fixation des panneaux et un poteau. En faisant la demande de soumission, le fournisseur a mentionné avoir été contacté par plusieurs autres conseils de quartier. Le prix est pour ce qu'on souhaitait acheter cette année.

- **Parc à chiens**

Jennifer avait déjà parlé de son intérêt d'avoir un parc à chiens dans le quartier. M. Dion avait répondu probablement à Val-Bélair, loin du quartier. Elle considère qu'on n'est pas vraiment desservi. Marie-Josée a justement assisté à une présentation sur la prévision de trois modèles de parcs à chiens. Un projet pilote est présentement en évaluation au parc St-Yves. Il ne fait pas l'unanimité auprès des citoyens en raison d'abolements. Elle aimerait un parc d'exercices tant qu'à en avoir un dit Marie-Josée. Elle a demandé les terrains ciblés et l'ordre de déploiement. Le nombre de propriétaires de chiens augmente en flèche. Elle veut un projet intelligent, sans nuire aux résidants autour par le bruit du stationnement et de l'éclairage. Il devrait y avoir un plan sur les quatre prochaines années dans tous les arrondissements. Bianca confirme qu'il y a un parc à chiens à Val-Bélair qui ne fait pas l'unanimité. Marie-Josée se dit sensible et que rien ne sera fait sans consulter les citoyens. Il faut que ce soit agréable pour les gens qui y vont. Elle voit ça comme un lieu de proximité sécuritaire pour les humains aussi qui le fréquente.

11. Levée de l'assemblée

Le président profite de l'occasion pour remercier les membres du conseil d'administration pour leur implication tout au cours de l'année.

Il remercie Marie-Josée et Bianca. Il souhaite de Joyeuses fêtes à tous et une bonne année. Un zoom sera sûrement fait au début janvier pour se coordonner pour la fête des Neiges et il va reparler à M. Jean-Guy Lévesque en ce sens. Marie-Josée confirme qu'elle va aussi participer.

Sur une proposition de M^{me} Isabelle Chabot, appuyée par M. Jean-Claude Falardeau, l'assemblée est levée à 20 h 39.



M. Louis Lefebvre
Président



M^{me} Isabelle Chabot
Secrétaire